



BILANS MEDICAUX DES ARBITRES

**Destinataires : Ligues Régionales et Comités
Départementaux, HNO, CFO**

Nombre de pièces jointes : 1

Information

**Diffusion vers : Clubs, Arbitres Départementaux et
Régionaux**

Echéance de réponse : 25 juillet 2017

Qui fait l'examen ?

A. Arbitre Club

Médecin de famille / Médecin agréé si + de 35 ans

B. Arbitre Départemental, Championnat de France ou Haut Niveau

Médecin agréé

Nature du bilan médical

A. Arbitre Club → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin ayant effectué l'examen au Comité Départemental

2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental

B. Arbitre Départemental → envoi au Comité Départemental pour enregistrement

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental

2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos ainsi que les éventuels examens complémentaires selon avis du médecin agréé

L'arbitre garde son dossier et envoie la page 5 du dossier signée par le médecin agréé ayant effectué l'examen au Comité Départemental

C. Arbitre Régional → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation.

2. Après 35 ans (au 01 /01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation.

D. Arbitre Championnat de France → envoi à la LR pour validation Commission Médicale Régionale

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation.

2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos +/- examens complémentaires selon avis du médecin agréé

Test d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2014)

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la Commission médicale régionale pour validation

E. Arbitre Haut Niveau → envoi à la FFBB pour validation par la COMED

1. Avant 35 ans

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale avant le 25 juillet 2017.

2. Après 35 ans (au 01/01/2018)

Utiliser le dossier médical de la FFBB + ECG de repos

Epreuve d'effort de moins de 3 ans (soit fait après le 01/01/2014)

L'arbitre envoie son dossier rempli par un médecin agréé à la COMED Fédérale avant le 25 juillet 2017.

Contact

Mail : ldumas@ffbb.com

Tél. : 01.53.94.25.82

| Rédacteur | Vérificateur | Approbateur |
|---|---|---|
| Léa Dumas Assistante au Secrétariat Général | Bernard DANDEL Président de la COMED | Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général |
| Référence | 2017-05-22 0 COMED Note arbitres | |